



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 17 juin 2024

Présidence : M. Béat Grand, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le rapport de gestion 2023 de la Municipalité du 22 avril 2024 (préavis No 07/2024),
- ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023 ;
2. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2023, tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance du lundi 17 juin 2024.

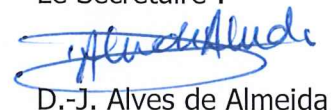
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :


B. Grand



Le Secrétaire :


D.-J. Alves de Almeida